

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 22 mai 2026

Nombre de membres :

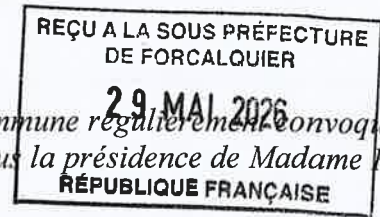
afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation :

18/05/2026

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur Rachid SEDRAOUI

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET PRINCIPAL.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 dressé par le Receveur.

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024.

Considérant le Compte Administratif 2025 a bien été entendu et approuvé.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget principal.

Résultat du vote :

POUR : 9 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (TREILLET Jonathan)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME,**

**Le Maire,
Sylvie ROUZÉ.**

